

L'immense prestige et la popularité de l'homme éminent dont le Canada déplore la mort ont été célébrés aujourd'hui à l'occasion de ses funérailles. Toute la population de Montréal et de toute la province, sont venues rendre un dernier hommage à sir Adolphe Chapleau.

Dès 9 heures, ce matin, plusieurs milliers de personnes étaient rassemblées en face de l'université Laval d'où devait partir le cortège funéraire. La rue St-Denis en a été encombrée sur une étendue de plusieurs centaines de pieds.

A 9.30 hrs, le corps a été placé dans le corbillard, qui était très simple, quoique d'une grande beauté, et le cortège s'est mis en marche. Plusieurs milliers de citoyens ont suivi le corbillard qui portait les restes de sir J. A. Chapleau et partant sur le parcours, une foule compacte et silencieuse stationnait, se découvrant au passage du char funéraire.

Sir J. A. Chapleau avait demandé d'avoir des funérailles humbles. La famille s'est efforcée de se conformer à son désir, mais le peuple s'est porté en foule et a rendu impossible au suprême degré cette cérémonie de deuil. Il n'en pouvait être autrement.

Les entrepreneurs chargés des funérailles étaient MM. Dumais et Co., de la rue Notre-Dame, coin St-André. Le corbillard qu'ils ont fourni, conformément aux instructions qu'ils avaient reçues, était dépourvu d'ornements, mais élégant et imposant. Il était tiré par deux chevaux noirs, drapés de noir.

LE CORTÈGE FUNÉRAIRE

En tête de l'imposant cortège marchaient 100 hommes de police sous le commandement du sous-chef Lacey; puis venait deux chars chargés de fleurs et de couronnes. Ensuite le corbillard et les porteurs, et la foule immense défilait dans lequel il y avait des représentants de toutes les parties du pays.

LES TRIBUTS DE FLEURS

Parmi les personnes qui avaient envoyé des tributs de fleurs mentionnons: Sir Wilfrid Laurier, riche tribut; les directeurs et le gérant de la Banque d'Epargne, une couronne; Dr et Mme C. R. Church, une couronne; le maire de Montréal, une couronne; Lady Hickson, une couronne; Mme John McDougall, gerbe de fleurs; col. King, couronne; Fred. Van Brussel, couronne; juge Wurtelle, tribut; Lord et Lady Aberdeen, couronne; le Club Morin, couronne; Arthur Danseur, riche tribut; hon. J. Israël Tarte, cousin; S. J. B. Rolland, maire de St-Jérôme, couronne; sénateur O'Brien, tribut; Rév. James M. Lemoine, couronne; hon. J. L. Tarte, une feuille d'érable; M. Blumhart, croix; hon. juge Oulmet, couronne; L. H. Taché, ancre; M. et Mme L. W. Scotte, couronne; hon. T. Berthiaume, porte de chaire; la Faculté de Droit, Université Laval, couronne; les clubs conservateurs de Québec et d'Ottawa, couronne; Club Cartier, couronne; la surintendante d'une colonie et ancre; la base, le Crédit Foncier, couronne; M. et Mme Elie Moreau, croissant; M. et Mme Maurice E. Davis, tribut; Sir Adolphe et Lady Caron, couronne; M. et Mme Lavery, Québec, une couronne; M. et Mme Bessette, tribut; les ministres de la Province de Québec, une large couronne; M. Chs. A. King, croix; Royal Victoria Life Insurance Co., croix; l'Union de l'Assemblée Législative, couronne; M. et Mme G. A. Drolot, étoile.

Il y avait une foule de cartes et d'offrandes de messes.

LES PORTEURS

Les porteurs du coin du poêle étaient: A droite, — Sir Wilfrid Laurier, hon. R. Masson, Sir William Hingston, hon. juge Lorranger, hon. F. G. Marchand.

A gauche, — Sir Alexandre Lacoste, hon. juge A. Oulmet, hon. juge Mathieu, hon. juge Wurtelle, hon. G. A. Nantel.

Conduisant le deuil le major Chapleau, M. Jefferson Chapleau, le colonel King et M. Edouard Barbeau.

LES DELEGATIONS ET PERSONNAGES PRESENTS

Dans le cortège nous avons remarqué une représentation du comté de Laprairie, MM. Arthur Matte, préfet du comté H. Brossard, maire du village, Diédonné Beaudin, maire de St-Jacques-le-Mineur, Arthur Danseur, maître de poste de Montréal; J. Blumhart, Jos. Boyer, maire de St-Isidore; M. Chauvin, député de Terrebonne aux Communes; sénateur A. W. O'Gillivie, Dr Latour, Dr Robert, Pierre Lizotte, Sorel; F. Robert, St-Hubert; J. L. Lavoie, Iberville; N. Laurier, M. Chevalier, du Crédit Foncier; T. R. Nelson, Crédit Foncier; H. P. Pepin, notaire; Godin, avocat; hon. A. R. Angers, S. de Lorimier, avocat; sénateur Baker, Mississauga; W. H. Gravel, club Morin; Wilfrid Oulmet, A. B. Potvin, du département de la Gendarmerie; sénateur Drummond, E. Leonard, B. Vaillancourt, F. D. Mork, Dr Germain, président du club Morin; O. Vanier, J. N. Beaudry, J. R. O'Malley et A. B. Savé du Liberal Conservative Working Club; J. Mariel, Alex. McDonald, St-Jean, Dr P. E. Mount, G. Belfosse, artiste; H. Belfosse, A. P. V. Belfosse, Rod. Belfosse, J. A. E. Belfosse, Vital Dubois, maire de St-Basile; Ephrem Huot, conseiller St-Basile; L. A. Lapointe, H. Champagne, député des Deux-Montagnes; Rodolphe Lemieux, M.P.; J. A. Drouin, avocat; L. J. Archambault, C.R.; Chs Langlois, L. E. Benuchamp, W. Mailloux, Jules Quesset, Chs Meunier, H. Haret, M. Duchatel, consulat de France; E. Gildault, J. R. Savignac, Robbin Veld, James Scott, A. Lamoine, ex-échevin; D. Harris, Dr Brault, M. E. Anclair, de la cour du recorder; P. Cousineau, avocat; H. Ledoux, avocat; Nabua, Nolan Delisle, J. W. Parent, F. H. Chapleau, tous les échevins de la ville de Montréal. Son Honneur le maire Préfontaine en tête, Léonidas Villeneuve, maire de St-Louis du Mile-End; L. J. Cartier, St-Antoine de Verdun; Chanoine Dupuis, St-Antoine, colonel Prevost, représentant le Gouverneur-général du

Canada; les clubs Cartier, Liberal-Conservative, Macdonald, Liberal-Conservative, Chapleau, Lafontaine, Flynn, Chapais, Hon. G. W. Stephens, Son Honneur le maire Parent de Québec; J. C. Emond, Louis Lorranger, Hon. L. O. Taillon, S. Beaudin, Dr Guérin, Hon. Alph. Desjardins, Dr Mignault, St-Hyacinthe, Juges Gill, Curran, hon. C. A. Geoffrion, Louis Veilleux, Dr C. Laviolette, J. P. Cedras, D. Brosseau, Charles Wilson, Denis Poiras, A. T. Lépine, A. Labrosse, Wilfrid Mercier, P. Bélaire, le Dr Ethier, G. Dillon, F. Frigon, J. A. Robillard, de Lanoraie; R. Bellemare, l'hon. Turcotte, l'hon. Gédéon Oulmet, M. Vallée, gouverneur de la prison; Alex. Archambault, W. McNichols, le Dr S. Lachapelle, MM. L. W. Skotte et l'hon. F. Langelier, anciens confrères de sir Adolphe au collège de St-Hyacinthe; T. Oulmet, E. W. P. Buchanan, Adolphe Oulmet, M. Jacobs, Dr Brodeur, A. Lavalée, Adolphe Robillard, Dr Victor Perreault, Henry Hogan, L. J. Forget, J. P. Cooke, F. X. St-Charles, C. A. Descares, E. N. St-Jean, Dr Laberge, sénateur de Bonaventure; D. Oulmet, O. David, Dr Laviolette, R. McNamara, J. Cressé, M. Patenaude, secrétaire de M. F. Marchand; l'ex-maire Wilson-Smith, H. Collard, député-protonotaire; l'hon. J. Roy, le colonel Henshaw, l'hon. H. Archambault, le juge Taschereau, André Séné, l'hon. T. C. Casgrain, L. J. A. Surver, L. J. Ethier, A. de Martigny, J. X. Perrault, J. G. de Tonnancour, J. F. Quinn, Dr Laviolette, le juge Girouard, A. Bergevin, Thomas Munro, ingénieur du canal de Soulanges; M. P. Davis, Ottawa; P. P. Martin, John Barry, J. P. Dubouil, le colonel Gordon, Dr M. F. E. Valois, Dr A. Valois, P. Moreau, Marc Sauvalle, Herbert Carbray, représentant son père; F. Carbray, M. P. P.; Jules Tessier, le sénateur R. Dandurand, l'hon. M. Deschênes, l'hon. J. D. Rolland, l'hon. Perodou, M. Augé, régistrateur; le lieutenant-gouverneur Jetté de la province de Québec, et son aide-de-camp Shapard; le juge Davidson, le juge Archibald, le juge Tait, Z. Jones, A. McDonald, M. Drinkwater, secrétaire de la Pacific, et M. S. J. B. Rolland, maire de St-Jérôme, représentant le chemin de fer Montréal Western, dont sir Adolphe Chapleau était directeur; le juge Oulmet, le juge Pagnuelo, le juge Doherty, M. Viau, M. Beauchêne, secrétaire de sir Adolphe; Collette Lehoucq, A. E. Polier, l'hon. M. Atwater, le notaire Labadie, L. Archambault, Lionel Danseur, Dr Rodier, Clément Danseur, M. Lobb, trésorier de la ville; Charles Bruchési, F. X. Bédune, Oscar Gaudette, G. A. Drolot, Lomer Gouin, M. P. P., Dr Rottot, Gust. Lamothe, J. G. H. Bergeron, hon. P. E. Leblanc, C. A. Cornillier, H. C. St-Pierre, C. R., Dr L. Laberge, Arthur Plante, J. W. Poltras, notaire McKay, F. Vanasse, R. S. Bage, hon. Dr Lanctôt, conseiller législatif; H. Jeannotte, ex-député de l'Assemblée; M. McDonald, E. A. D. Morgan, Doré, ingénieur sanitaire; hon. M. Flynn, chef de l'opposition à Québec; juge Dugas, A. Morin, protonotaire de St-Jean; hon. J. G. Villeneuve, juge Charbon, juge Loup, B. Parizeau, J. S. Hall, ex-député; T. Fortin, député de Laval; le grand comestable Rissonnette, J. A. Mercier, Honoré Mercier, J. Mercier, Jr., L. A. Gosselin, St-Jean, hon. T. Berthiaume, H. Black, St-Jean, V. Langevin, Wm. Walwright, ass. agent du G. T. R.; Pelletier, ex-député de Laprairie; Larivière, député de Provencher; Emma, St-Louis, Thos. Roy, P. T. Goye, le comte de la Harthe, G. Beloroux, G. A. Marsan, Paul Lacoste, hon. juge Langelier, T. Oulmet, ex-préfet du pénitencier.

SIR J.-A. CHAPLEAU

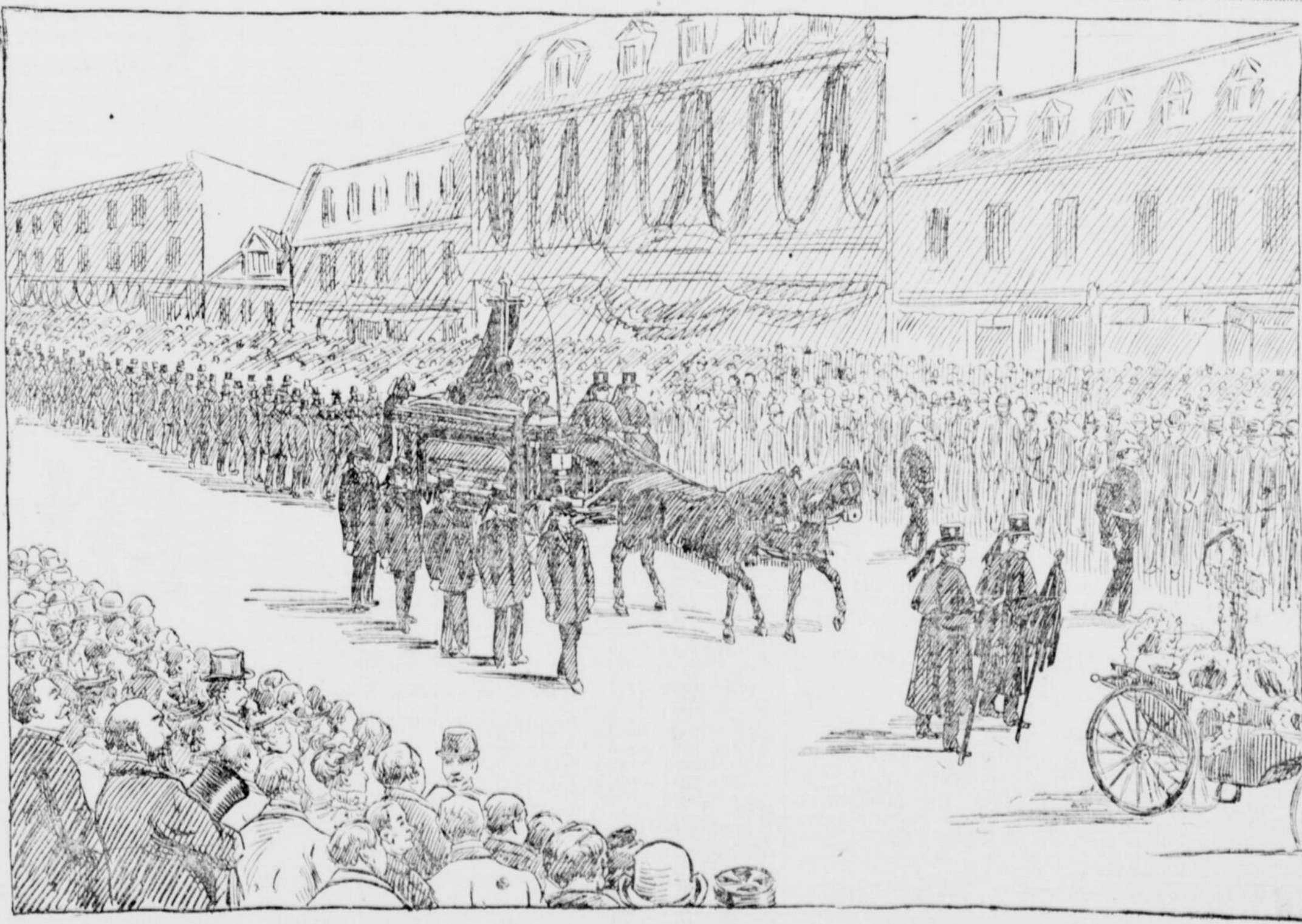
Funérailles imposantes de l'illustre défunt a Notre-Dame

DES MILLIERS DE PERSONNES DANS LE CORTÈGE FUNÉBRE

La dépouille mortelle inhumée au cimetière de la Cote-des-Neiges



SIR J.-A. CHAPLEAU SUR SON LIT DE PARADE A L'UNIVERSITE LAVAL



LES FUNÉRAILLES DE SIR J.-A. CHAPLEAU—VUE DU CORTÈGE FUNÉBRE

tancier, E. Moreau, J. A. Labelle, J. A. Oulmet, James McShane, Arthur Delisle, ex-député de Portneuf; James Cochrane, détective en chef Carpenter, Jos. Robillard, Renaud, maire de Joliette; Dr O. de Cotret, J. P. B. Casgrain, A. Leclerc, du club Chapleau; Emile Lavigne, Jos. Hébert, avocat; J. G. Boissoneau, avocat; Thos. Côté, R. Taschereau, avocat; Dr A. de Martigny, lieutenant-colonel Mattice, J. B. Charlebois; Ottawa; Rich. White, "Gazette"; Dr Roddick, H. C. Bissanette, J. S. Resther, Philippe Hébert, M. Fancher, A. K. McDonald, L. J. Cressé, E. Bonin, J. W. Bain, Chs. Doucet, Michael Buck, Dr J. J. Dupont, J. Dumont, Bedard, N. P.; J. O. Gratton, Peter Crosby, l'honorable Girouard, Dr Wilkins, Dr Gagnon, l'honorable Baker, Hon. A. C. Larivière, M. P.; E. Lacroix, J. P. Cogle, C. Marsan, A. Bonhomme, M. P. P., E. D. Cavanagh, Chs. St-Louis, Laidore, Du-moulin, Baron Van Hugel, J. W. Wilson, E. Lemay, J. Conts, P. Labelle, T. S. Moore, M. E. Davis, Sheriff Thibault, Jacques Grélier, M. Derome, Rév. Docteur Keri, Hon. Charles Langelier, C. T. Isenadère, E. Guillemet, Chs. A. Wilson, avocat, L. J. Demers, de l'Événement, président de la Presse Associée, Elzéar Savard, Québec, G. O. Tanguay, échevin, Québec; S. Lesage, Colonel Delorme, Beaudrarois, Alexandre Prud'homme, E. Primeau, E. A. Marcoux.

A L'EGLISE NOTRE-DAME.

L'Eglise Notre-Dame n'a pas été assez vaste pour contenir la foule immense qui s'y est portée. Le temple était décoré de tentures de deuil. Au centre des banderoles noires, reliées à leur sommet par une couronne de deuil, étaient déployées au-dessus du catafalque, où brûlaient des centaines de cierges. La rampe de la première galerie était tapissée de draperies noires sur lesquelles se lisent les inscriptions: "Requiem veterani dona ei Domine," "Pie Jesu, Domine, dona ei requiem," et "Requiescat in pace."

L'Eglise était presque complètement remplie de fidèles avant l'arrivée du cortège; après l'arrivée du cortège elle a été remplie littéralement. Quinze mille personnes ont assisté au service.

M. le curé Troie, accompagné de tous les membres du clergé présents, est allé recevoir le corps à la porte de l'église, au milieu d'une foule énorme qui se pressait jusqu'à la rue St-Jacques, couvrant toute la Place d'Armes.

Le programme musical suivant a été exécuté: Entrée—Marche funèbre de Gail-mant. Messe de Bordinas, en grandes parties, chantée par un chœur de 150 voix, sous la direction de M. Ed. McMahon.

Offertoire—"Domine, Domine Jesu," d'Archambault.

Les solistes étaient: MM. Label et Morte, ténors; MM. Dupuis, Saucier et Pelletier, barytons; MM. Duquette, Payette, Tremblay et Danseur, basses.

Libera, de Parizeau.

Sortie—Marche funèbre de Chopin. M. Dussault tenait l'orgue.

M. le vicaire général Racicot a chanté le service, assisté de M. l'abbé Renaud, recteur de la maison de l'Immaculée Conception des Frères Jésumites, et ancien confrère de classe de Sir Adolphe Chapleau, au collège de St-Hyacinthe, et de M. l'abbé Hébert, du Séminaire de St-Sulpice.

Au chœur, on remarquait M. Hamel, ancien recteur de l'Université Laval et protonotaire apostolique; M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire

ulpien; M. le chanoine Dumesne St-Hyacinthe, et M. le chanoine Godard, curé de St-Aimé, ancien professeur de Sir Adolphe; M. l'abbé Godin, chapelain des Frères des Ecoles Chrétiennes; M. l'abbé Nantel, de Ste-Jeanne; M. l'abbé Turgeon, supérieur des Jésuites; M. l'abbé Lévesque, supérieur du collège de L'Assomption; MM. les chanoines Dupuis et St-Jacques, de St-Hyacinthe; le R. P. Lefebvre, supérieur des Oblats; les RR. PP. Vanier et Crevier, du collège de St-Laurent; le chanoine C. St-Georges, curé de St-Athanase d'Iberville; M. l'abbé Leclerc, curé de l'Eglise St-Joseph; M. l'abbé Primeau, curé de Boucherville; M. l'abbé Larocque, curé de St-Louis de France; M. l'abbé Chevreuil, curé de Ste-Anne; des représentants de tous les ordres religieux du Canada, et un grand nombre d'autres membres du clergé.

Après le service, le cortège s'est formé de nouveau et s'est dirigé vers le cimetière.

LE TESTAMENT DE SIR J. A. CHAPLEAU

Comme "La Patrie" l'a déjà annoncé, c'est M. le notaire H. P. Pepin, qui a fait le testament de sir J. A. Chapleau, en présence de l'hon. juge Wurtelle et de M. W. E. Blumhart. Après avoir recommandé son âme à Dieu, sir Adolphe lègue l'usufruit de ses biens, sans condition à sa veuve Marie Mary Klug, Lady Chapleau, en la partie propriété de ses biens en parts égales entre sa sœur Hélène Chapleau, sa nièce Jeanne Chapleau, son autre nièce, Géraldine Chapleau, et son neveu Jefferson Chapleau, fils de son frère Samuel.

La somme de \$500 pour des messes pour le repos de son âme, cette somme devant être versée entre les mains de M. l'abbé Collin, supérieur de St-Sulpice.

La somme de \$10,000 à être versée aussitôt possible après son décès, entre les mains de l'archevêque de Montréal, pour être distribuée aux pauvres, et, d'après les paroles mêmes du testateur "et comme bien des pauvres."

La part de sa sœur Hélène devra être conservée par elle, pour, après son décès être employée aux mêmes fins que les \$10,000 ci-dessus.

Lady Chapleau devra payer tant que durera son usufruit, une rente annuelle de \$800, à Demoiselle Hélène Chapleau.

Lady Chapleau est nommée exécuteur testamentaire avec pouvoir d'agir seule pendant toute la durée de son usufruit, mais recommandation lui est faite de prendre conseil de trois des amis du défunt, savoir: l'honorable juge Wurtelle, M. Henri Barbeau, gérant de la banque d'Epargne, et M. Albert J. Brown, avocat, et ancien associé de sir Adolphe.

Le testateur fait un legs de \$4,000 à son ami M. C. A. Danseur, maître de poste.

Le testament contient 10 clauses et n'a pas de codicille.

NOTES

Lady Laurier, accompagnée de madame H. C. St-Pierre, assistait au défilé du cortège dans les bureaux de rédaction de "La Patrie."

M. John Contes, représentant le club libéral-conservateur d'Ottawa, est arrivé à Montréal ce matin afin d'assister aux funérailles de Sir Adolphe Chapleau.

MM. A. Nault, préfet du comté de Laprairie, H. Brossard, maire du village de Laprairie, Joseph Brifer, maire de St-Isidore, et Diédonné Beaudin, maire de St-Jacques le Mineur, ont assisté aux funérailles de l'hon. M. Chapleau.

LES DÉCORATIONS DANS LES RUES

De nombreuses draperies de deuil ornaient la devanture de la plupart des maisons sur le parcours du cortège funéraire. Remarquons entre autres:

Rue STE-CATHERINE, les établissements de MM. Paschal Gagnon, marchand de nouveautés; J. G. Yon et A. A. Ayotte, restaurateur.

Rue ST-JACQUES, ceux de MM. D. Gagnon & Co, P. Lafrance & Co, F. Filiatrault, Musée Eden, Deguise & Panneton, Dufort Frères, Rodrigue Frères, Jetté & Lemoine, Boivin & Bissanette, Desjardins et Viers, J. N. Brossard & Co, J. O. Gendreau, A. Piché, Rodrigue & Courteau, Lamy & Lamy, Arnaud Frères.

COTE ST-LAMBERT, V. Pauté, imprimerie G. A. Marchand et Jos. Pot-tras.

Rue ST-JACQUES, les bureaux du "Monde Canadien", de "La Presse" et de "La Patrie".

COMTE DE LAPRAIRIE

A une session régulière du conseil municipal du comté de Laprairie, tenue au lieu ordinaire, mercredi le 15 juin courant, sous la présidence de A. Matte, sénateur, maire de la paroisse de St-Constant, préfet.

Il est proposé par M. H. Brossard, maire du village de Laprairie, secondé par M. Diédonné Beaudin, maire de St-Jacques-le-Mineur:

"Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort du grand patriote, Sir Adolphe Joseph Chapleau, l'illustre homme d'Etat, le grand orateur populaire.

"Qu'ils prient Lady Chapleau et la famille du regretté défunt d'accepter les condoléances les plus sincères de ce conseil.

"Proposé par M. Boyer, maire de St-Isidore, secondé par M. P. Dumon-Jolivet, maire de St-Philippe, que les membres de ce conseil assistent en corps aux funérailles, et que les secrétaires des diverses municipalités locales soient invités de se joindre à eux.

"Proposé par M. A. Ste-Marie, maire de la paroisse de Laprairie, secondé par M. Boyer, que le secrétaire-trésorier de ce conseil communique ces résolutions à la veuve de l'illustre défunt et aux journaux: La "Presse" et la "Patrie".

(Signé) A. MATTE, Préfet, J. ROCH FOREST, Sec-Trés.

COURRIER DE QUEBEC

Entrevue avec le surintendant des pêcheries provincial

LES NOMMES LESSARD ET BELANGER

Licencié en droit avec la plus grande distinction

(De notre correspondant particulier)

Québec, 16 — Dans le cours de nos pérégrinations quotidiennes, je suis passé avant-hier au bureau du surintendant des pêcheries et de chasse, M. L. Z. Jones, venant justement de recevoir de J. J. Hill, de St-Paul, Minnesota, le célèbre président du Great Northern par son chèque certifié, le lauréat de la rivière St-Jean, côté Nord, pour l'année, c'est-à-dire \$3,000. Le surintendant s'est empressé de me dire que le revenu provenant de nos territoires de chasse et de pêche par licences et locations, allait dépasser cette année d'environ \$12,000 celui de l'année dernière. Je crois que le département des Terres, Forêts et Pêcheries obtiendrait cette année l'année dernière une somme de \$24,000.

On sait déjà que le comité judiciaire du Conseil Privé a décidé que les gouvernements des Provinces avaient le monopole du droit de pêche dans tous les lacs et rivières navigables du pays tout comme dans les lacs et rivières non navigables. Le commissaire des Terres doit avoir prochainement une entrevue à ce sujet avec M. D. Davies, à Ottawa.

Ce monopole du droit de pêche dans tous les lacs et rivières navigables de la Province de Québec assure au département des Terres, Forêts et Pêcheries au moins le double du revenu qu'il retirait actuellement des Pêcheries dans la Province.

La section des Forêts et Pêcheries dans le département des Terres va prendre "ipso facto" une importance extraordinaire. Qui sait si on ne finira pas même par en faire un département spécial?

—Lessard a fini par se reconnaître coupable de participation dans le vol commis avec effraction chez M. L. François, épicière, l'autisme dernier, ainsi que dans un vol grand chom et à main armée commis au détriment d'un colporteur, à St-Alexandre. Belanger et son complice de crime Lessard vont recevoir leur sentence, aujourd'hui. Je ne serais pas surpris que le juge Chauveau n'ait pas le moindre ménagement à leur égard. Ce sont deux individus très dangereux, qui ont déjà fait l'un et l'autre deux termes au pénitencier de St-Vincent de Paul, et en termes mêmes de la loi, un individu qui est trouvé coupable de vol de grand chemin, et à main armée est passible d'emprisonnement pour la vie ainsi que du tonet.

On sait que Belanger a déjà été condamné à six ans de pénitencier pour avoir volé le yacht du gouvernement au phare de la station du Bie.

—Tardif, le charretier que l'on accuse d'un vol de \$30.00 au détriment de trois jeunes gens, les frères Gauthier, pour leur faire visiter les places d'intérêt dans Québec, s'est dit non coupable, à la suite de l'enquête qu'on lui a fait subir et le juge des sessions de la paix a cru à propos de le condamner à subir son procès aux prochaines assises.

—Vendredi soir, vers 5 heures, un nommé Joseph-Alexandre Bouchard, de St-Joseph de Lévis, travaillant de son état, pour venir retirer d'une maison de Québec, qui l'avait employé une partie de la semaine au déchargement d'un navire, comme journalier, un certain montant de gages. Comme le bateau de Lévis d'Orléans, qui arrivait d'ordinaire au quai de St-Joseph, se trouvait parti lorsqu'il est allé régler son affaire, il fut obligé de traverser à Lévis par le bateau-passager ordinaire et de se rendre à sa résidence à pied en suivant la voie de l'Intercolonial. Il était rendu à une couple d'arpents de sa résidence, lorsqu'il entendit tout à coup le sifflet d'une locomotive. Effrayé, il se mit en fuit et descendit la rue qui borde la voie ferrée et qui a cet endroit une hauteur d'environ quarante pieds. Rendu à une certaine hauteur, il perdit pied et alla rouler sur le sol. Il était à l'endroit où se trouve une heure lorsque des enfants de la localité qui passaient par là entendirent tout à coup ses gémissements et ses appels au secours. Ils finit par se relever et se blessera lundi dernier.

Une enquête a eu lieu hier et il a été impossible de déterminer d'une manière positive quelle avait été la nature de l'accident. On ne peut pas reporter l'acte sur l'acte d'un coup de vent, car lorsqu'il fut retrouvé, on constata qu'il avait été frappé par un coup de vent d'une distance d'environ un quart d'heure de la voie ferrée. Ses blessures étaient passées sans plus de retour à l'endroit où il fut frappé par le vent. On a retrouvé un peu d'argent de l'autre côté de la voie. D'un autre côté, on a constaté que l'infortuné devait être sobre au moment de l'accident. Le jury a rendu le verdict suivant : mort par suite de paralysie causée par des lésions à la moelle épinière. L'infortuné Bouchard était âgé de 34 ans. Il était marié, mais sans enfants.

—Un cultivateur de St-Casimir, dans le comté de Portneuf, était accusé dernièrement d'avoir indecument sur la personne de deux adolescents, par un acte de violence, et de les avoir, par des sessions, après avoir soigneusement étudié la preuve faite à l'enquête préliminaire, à cru devoir renvoyer l'action, remettre notre homme en pleine liberté et déclarer ses accusations. C'était tout simplement une question de misérable chantage.

—Je vous annonce que M. J. E. Perrault, fils aîné de M. J. S. Perrault, avocat de la Malbaie, vient d'obtenir, à l'Université-Laval, le degré de licencié en droit avec la plus grande distinction, "summa cum laude". M. Perrault devait entrer en société, à l'automne, avec le regrette Olivier, dont il avait suivi le bureau pendant toute sa scolarité.

Cette mort l'a pour ainsi dire dérangé. Je crois avoir, cependant, que l'un des principaux hommes politiques paraît être anxieux de s'assurer services. On n'aurait qu'il lui avait même déjà fait l'offre d'une société avantageuse.

M. J. E. Perrault est doué de remarquables dispositions naturelles et serait laborieux, deux choses qui assurent infailliblement le succès.

Son frère, M. Gustave Perrault, qui

vient de terminer sa première année de droit, a déjà trouvé moyen de s'assurer un prix spécial créé par M. Frémont au mois de janvier dernier, et destiné à l'élève qui arrive bon premier dans un concours sur le droit civil. Ce prix spécial consiste en une somme de dix dollars. M. Frémont a créé trois prix de même nature, destinés tous les trois aux élèves de première, de deuxième et de troisième année, qui réussissent le mieux dans une composition spéciale sur des questions de droit civil.

Le prix de deuxième année a été décerné à M. Charles Chauveau, fils du juge des Sessions de la Paix, et le prix de troisième année à M. Emile Gagnon.

—La dernière séance du club Mercier vendredi dernier, a été très intéressante. M. J. A. Lane, avocat, le président du club, a fait la panegyrique de Gladstone, parlant de ses éminentes qualités comme homme d'Etat, rappelant les principaux actes de sa carrière politique, citant les grandes idées de réforme qu'il réussit à propager dans l'univers et à accepter par tout le monde civilisé. M. Lane s'est montré à la hauteur du sujet et il a eu parfois d'entraînantes périodes, des phrases réellement éloquentes.

—Au cours de la même séance, M. J. A. G. Latulippe, de la maison Lavoie et Latulippe, a été appelé à remplir l'office de maître d'honneur. M. Dubé, comme secrétaire, et le Dr. G. E. Martineau, a été choisi comme trésorier, en remplacement de M. F. Mathieu, qui avait suivi M. Dubé dans sa retraite.

Le club Mercier a fait l'acquisition de plusieurs nouveaux membres.

—Le président des Etudiants en Droit, M. Ernest Lapointe, vient de terminer sa scolarité par un honneur examen. M. Lapointe suit le cours de M. J. A. Lane, et ses succès sont surprenants. M. Lane se l'assure, après son dernier examen devant le barreau au mois de juillet, M. Lapointe est un de ceux qui promettent.

—On rapportait hier après-midi la nouvelle qu'un nommé John Kingston s'était noyé au Salet Montmorency en faisant la pêche avec M. J. Burns. Voici ce que raconte ce dernier, qui demeure rue St-Patrice:

"Nous sommes partis tous deux, dit-il, samedi soir, le 4 courant, et sommes allés faire la pêche à la truite au Salet Montmorency. Après avoir pêché quelque temps, nous avons trouvé une plie. John proposa de prendre l'embarcation qui était attachée au rivage et d'aller faire une promenade, mais je refusai, vu qu'elle ne nous appartenait pas. Néanmoins, il détacha la chaîne et partit en chaloupe, tandis que je m'en allais rejoindre d'autres amis après lui avoir dit qu'il se mettait dans le trouble par cela. Kingston avait dit qu'il allait chez le cultivateur Ryan, dimanche, je revins à Québec. Samedi dernier, la femme d'un pensionnat Kingston pnt me demander si je l'avais vu et c'est là seulement que j'appris qu'il n'était pas revenu à Québec. J'allai demander à M. Ryan s'il l'avait vu chez lui, mais il me répondit que non. Le pauvre garçon a dû se noyer. M. Ryan a trouvé la blouse et la ligne de Kingston sur l'eau. Je suppose qu'il a dû aller dans la chaloupe sans rame, et qu'ayant été pris par le courant, il a sauté pour atteindre le rivage à la nage, mais il a dû être entraîné dans la chute."

Kingston était célibataire et n'avait que deux sœurs. On n'a pas eu de nouvelles depuis."

NOUVELLES MARITIMES
Avis importants aux pilotes
L'ouvrage fait sur les quais durant le mois de mai

M. Robertson, secrétaire de la commission a reçu de M. F. Gourdeau, député ministre de la Marine et des Pêcheries, une circulaire donnant des avis aux pilotes qui naviguent à la colonne anglaise. On s'occupe surtout de la batterie "Pembina", du détroit de "Burrard", le récif au large de la "Descente à Gibson", et la batterie de "Welcome Point."

La circulaire ajoute: Les pilotes, les capitaines ou autres intéressés, sont requis d'envoyer aucune information concernant les dangers ou découvertes de nouveaux récifs, chenaux, ou autres obstacles, qui ont rapport à la navigation dans les eaux canadiennes, à l'ingénieur en chef du département de la marine et des pêcheries à Ottawa.

ARRIVAGES

Arrivés hier, les vapeurs Montserrat, L. A. Bonville, Elder Dempster et Cie. Baildon, pilote M. Raymond, R. Bedford et Cie. Sardinia, H. et A. Allan, pilote O. Naud; brigantin Margaret Mitchell, Elder Dempster et Cie, pilote G. Dufresne.

M. Robertson a fait offrir l'avis suivant: "A partir d'aujourd'hui, le 15 courant, un croiseur travaillera au creusement du fleuve au bout de l'île Ronde. Il aura cependant un chenal de 250 pieds de large pour les vaisseaux. Les navires à fort tirant d'eau devront passer au sud du cône-môle et à petite vitesse."

M. John Kennedy, ingénieur en chef du port, a adressé hier son rapport à M. Alexander Robertson, secrétaire des commissaires du havre, au sujet de l'ouvrage qui avait été fait sur les quais pendant le mois de mai. Le rapport qui est assez volumineux, concernant l'ouvrage accompli par les croiseurs dans divers endroits du fleuve entre Montréal et la Longue Pointe. Il y a eu aussi des réparations de faites aux quais qui ont été endommagés lors de la débacle, le printemps dernier. On a posé aussi un nouveau tuyau de gaz qui s'étend au pied de la rue des Vaucluses et qui éclairera les hangars placés sur les quais à cet endroit.

CANAL LACHINE

Arrivés, vapeur Arabian de Fort William, chargé de 30,000 boisseaux de blé, commandés à MM. A. McFarlane & Cie; vapeur Princess, cargaison générale; vapeur Walsingham, cargaison générale; vapeur Maude, cargaison générale; vapeur Alexandria, cargaison générale.

Le pilote D. Nault qui a remonté le

vapeur Coban, fait rapport que la bouée rouge du Cap Charles est partie.

Aux bureaux de la compagnie du Richelieu et Ontario, M. Giddens, le gérant général de la compagnie, dit à notre reporter ce matin au sujet de l'assemblée qui vient d'avoir lieu sous la présidence de l'honorable sénateur L. J. A. Forget, que les directeurs étaient pleinement satisfaits du résultat du trafic sur toute la ligne. Quoiqu'on ait dû, pour certaines raisons, réduire le taux de moitié, sur la ligne entre Montréal et Toronto, les recettes sont plus fortes que celles de l'année dernière à pareille date.

Les capitaines des bateaux qui font le service du marché, déclarent aussi que le trafic n'a jamais été meilleur.

Le nouveau bateau de la compagnie, le Toronto, sera lancé à Toronto, mardi prochain. On n'a pas encore décidé exactement sur quelle ligne le navire sera placé. Il est probable cependant qu'il fera le service entre Montréal et Toronto.

MOUVEMENTS DANS LE PORT

Le vapeur Yola, la dernière acquisition de la ligne Elder-Dempster, est arrivé dans le port vers huit heures-huit soir et a été amarré au quai vis-à-vis le pure Sohmer. Le Yola vient de faire son premier voyage transatlantique, et comme bateau de fret, a pas d'été. Le navire a 375 pieds de longueur, largeur 45 pieds 2 pouces, et un tirant d'eau de 20 pieds et demi. Son tonnage est de 2,246 tonneaux. Son commandant est le capitaine W. D. Jones.

Le Montpelier de la même ligne, est arrivé hier après-midi. Le navire est à quai à Hochelaga. Il n'a pas pu remonter plus haut parce que l'espace alloué aux navires de la ligne Elder-Dempster est déjà pris par le Montpelier et le Yola.

Le vapeur Mennon de la ligne Dominion, capitaine Cross, est parti ce matin pour Bristol avec une cargaison générale comprenant entre autres, 24,210 boisseaux de blé; 51,392 boisseaux de blé d'Inde et 5,000 meules de foin.

Le vapeur Lake Huron, capitaine Evans, de la ligne Beaver, est arrivé à Québec à 3 heures hier après-midi. Son commandant fait rapport qu'il a été détenu par la brume entre Rimouski et Québec. On l'attend dans le port vers 2 heures cette après-midi.

Le vapeur Incomore est arrivé tel à 4:30 hrs p. m. hier. Cargaison générale.

Il est rumour que les propriétaires du Montpelier l'ont vendu à une autre compagnie.

On a signalé l'arrivée du Numidian à Liverpool, mardi après-midi. Le propriétaire de l'essai à Sorel, hier était de 29 pieds, 11 pouces. Dans le port de Montréal, 30 pieds.

GEOLETTE COULEE EN MER

New-York, 15 — Le capitaine du vapeur Ems, de la ligne "North German Lloyd", arrivé ici aujourd'hui de Génes via Naples et Gibraltar, a fait rapport qu'il avait à son bord six matelots de l'équipage de la goélette Gypsum Princess, de Parrsboro, N. E., qui a été coulé en mer le 14 juin. Son capitaine, sa femme et six autres ont été noyés. La collision entre le Ems et la goélette a eu lieu alors qu'il régnait une brume épaisse. Le Gypsum Princess était une goélette à trois mâts. Son commandant, le capitaine Merriam, a perdu la vie en essayant de sauver celle de sa femme et de ses deux enfants.

Avonmouth, 15 — Un chalutier contenant 2,000 meules de foin, provenant du vapeur Montrose de Montréal a été coulé.

MOUVEMENTS DES PAQUETOTS
Rotterdam, 14. — Départ, Martharra, pour Québec; arrivés, Amarantha et Wabana.

Shields, 13. — Départs, Horda pour Montréal, et Norfolk pour Grindstone Island.

Londres, 15. — Arrivé, Halifax City de St-Jean.

Avonmouth, 15. — Arrivé Bosworth de Montréal.

Liverpool, 15. — Départ, Rossmore de Montréal.

Belfast, 15. — Départ, Torr Head, de Montréal.

New-York, 15. — Arrivé Ems, de Génes via Naples et Gibraltar, de Bremer.

Queenstown, 15. — Arrivé Servia de New-York.

Glasgow, 14. — Arrivé, State of Nebraska, de New-York.

Hambourg, 13. — Arrivé, Polaris de New-York.

NOCES D'OR À LONGUEUIL

Merci, le 8 courant, avait lieu à Longueuil une belle fête de famille, où se célébraient les noces d'or de deux vaillants époux, M. Moïse Vincent et son épouse, Appolline Bréard.

A 9 heures l'époux couple, entouré de ses enfants, petits-enfants, parents et amis, entraient dans l'église au son joyeux des cloches.

La grande et belle église de Longueuil était remplie comme aux beaux jours du dimanche.

Le Rév. A. Dube, curé des jubilaires, chanta la grand-messe, assisté de MM. A. Daigault et M. Mongeau, comme diacre et sous-diacre.

Le Rév. M. Palenat, donna le sermon de circonstance, prenant pour texte ces paroles: "Il les a protégés, il les a gardés, il les a conservés, avec le même soin qu'il conserve la papirière de son or."

Le chœur de collège de Longueuil, sous la direction de R. F. Gauthier, rendit très bien la messe de Bartmann en fa.

Après la messe le cortège d'honneur se rendit à la résidence des époux, où eut lieu le dîner offert par la famille.

M. D. Brissonne présida le banquet. Après le banquet M. Ant. Rocheland, M.P.P., fut une adresse, et M. le curé Daigault répondit au nom des vieux époux.

A 8 heures l'harmonie de Longueuil se rendit pour rehausser l'éclat de la fête.

Les gâteaux d'honneur étaient MM. Ed. Fournier et Henri Vincent. Les filles d'honneur, Miss Aline Dube et Justine Vincent.

Nous ne pouvons terminer cet écrit sans féliciter M. Elie Dube et Mlle Bernadette Vincent qui ont bien voulu prendre l'organisation de cette fête.

AVIS SPECIAL
Pour ceux qui partent pour la campagne ou en voyage trouveront chez J. E. Fournier, manufacturier de valises et de sacs de voyage de toutes tailles, 1805 Notre-Dame, un assortiment complet à des prix défiant toute concurrence.

Jetez un coup d'oeil sur nos meubles, et vous conviendrez que les prix et conditions sont irréprochables, chez F. Lapointe, le marchand de meubles populaire, 1851 St-Catherine.

Les chaussures délicates sont en sûreté.

Les chaussures les plus fines ne s'usent pas sous le protecteur de jupes Corticelli, en laine Angora, molle, élastique et durable.

Dans toutes les nuances d'étoffes à robes.

Chaque véritable paquet de cinq verges et chaque quatrième verge quand on l'achète à la pièce, portent cette marque de commerce.



Corsets Français P.D. IMPORTES

Les Corsets P. D. ont une réputation universelle et sont considérés dans tous les pays comme

"Sans Rival"

Pour la grace, le confort et durabilité. Pendant les derniers 20 ans, les Corsets P. D. ont reçu les plus haut prix dans toutes les expositions universelles.

A obtenir dans tous les bons magasins de \$1.00 en montant par paire.



On ne s'ennuie pas chez nous!

Il y a toujours du

NOUVEAU

... pour vous intéresser

Les Jobs sont toujours variés et renouvelés chaque matin. Les prix, comme chacun le sait, ne peuvent subir aucune rivalité

Nous allons vous les mettre sous les yeux :

Etoffes à Robes
Elles sont belles, elles sont fraîches, elles frappent à l'oeil.
Étoffe à robe brochée et nuancée aux couleurs nouvelles, valant 35c pour 25c.
Étoffe à robe carrautée, de 35c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

Soies
Elles sont admirables, elles sont de couleurs à la mode, elles sont frappantes de finesse et d'éclat.
Soie nuancée de 40c pour 22 1/2c.
250 verges de soie carrautée bleu et blanc, rouge et blanc, brun et blanc, valant 50c pour 25c.

PIANOS

PROFESSEUR L. A. LAURIER

1782 RUE SAINTE-CATHERINE

Chez J. G. YON, Marchand de Musique en Feuille



Colonial - House

SQUARE PHILLIPS.

NOUS avons acheté à des conditions exceptionnelles

\$10,000.00

de meubles de tous genres

QUE NOUS OFFRONS MAINTENANT EN VENTE AU PRIX DE LA MANUFACTURE

HENRY MORGAN & CO., MONTREAL.

Cie. d'Assurance Mutuelle contre le Feu DE LA CITE DE MONTREAL

No. 9 COTE ST-LAMBERT. ETABLIE EN 1859

Réduction de 40 o/o dans les Taux Ordinaires.

Le et après le 17 Mars courant, cette Cie. prendra des risques dans les villes de Ste-Canégonde, St-Henri, Westmount, St-Louis du Mile-End et Maisonneuve, et fera une réduction de 40 o/o dans les taux ordinaires de ces risques.

Une Teinture Domestique Propre bon Teint et Brillant

Il y a du Maypole Soap de toutes les couleurs et il teint dans toutes les nuances; elles ne se frottent pas et ne laissent aucune tache, ni odeur, elles sont propres. Il lavent et teignent en même temps. La haute qualité par conséquent abaissement satisfaisant quant aux résultats. On est sûr de tout ce qu'on teint avec cette teinture et, chaque fois on obtient les résultats que l'on desire. Les pharmaciens la vendent. Envoyez demande d'un échantillon de l'ouvrage et d'une brochure contenant tous les détails.

Maypole Soap

Dépôt Canadien, 8 Place Royale, Montréal.

Lits de l'Hopital Royal Victoria

Nous manufacturons ces lits et une grande variété de lits complets pour hopitaux et institutions avec sommiers en fil de fer plaqué Dominion ou sommier en fil de fer tressé.

LITS TOUT EN CUIVRE...

unis et modèles artistiques... Nouveaux modèles en fait de lits et de berceaux en fer et en cuivre, lits avec rouleaux à la tête, (Roll Top Bed.) Les seuls manufacturiers du Canada pour tous les lits pliants en fer. Insistez pour voir ce lit, c'est un ornement pour la chambre à coucher.

En vente chez tous les principaux marchands de meubles du Canada.

H. R. Ives & Cie, MANUFACTURIERS

Salles d'Exposition et Usines, Rue Queen, Montréal

CATALOGUE SUR DEMANDE.



Hector Prevost

Successeur de J. R. PAQUIN

267 Rue St-Lauré

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

...PETITE MERE...

DEUXIEME PARTIE.

LES MARTYRS

(SUITE)

Un sentiment d'incertitude apparut sur le visage sceptique du magistrat.

—Comment, vous, un homme de commerce, c'est-à-dire un homme pratique, avez-vous apporté sept cent cinquante mille francs dans une banque, au lieu de les déposer dans une banque quelconque, qui moyennant une commission d'un pour cent les eût fait tenir en France chez un correspondant?

—La question n'est pas là, monsieur le juge, répondit le marquis.

Ma décision est affaire à moi. J'ai vu ou bien je n'ai pas l'argent. A mon départ de New York pour m'établir en France, tout consistait en cela pour vous.

—Vous aviez de l'argent? Est-ce sûr?

—Il vous est facile de vous en assurer.

—Après de quoi?

—Mais de ceux de mes amis qui en Amérique n'ont acheté ni outillage, ni machines, les meubles de ma maison, lors de mon départ, il y a un mois environ.

—Ces renseignements seront pris. Passons.

Vous avez des théories subversives?

—Moi, pas le moins du monde. Si, vous êtes un anarchiste, un sans-patrie, un être lâche, la guerre à tout ce qui est honnête, riche et respecté.

N'ayant plus rien, vous entendez partager avec ceux que le travail ou le simple hasard a favorisés; vous voulez une association forcée de la part des hommes qui possèdent les capitaux qui vous manquent.

—Moi, monsieur le juge, mais je n'ai jamais rien dit ni pensé de ce genre.

D'abord je n'ai point fait de politique. A aucune époque de ma vie, n'en ayant ni le goût ni le temps.

Elever mes enfants, qui n'avaient que moi, — travailler pour eux, jour et nuit, tout ce que je pouvais, les expériences les plus ingrates, les plus difficiles de mon métier de chimiste; toutes ces choses ont suffi, je vous le certifie, à remplir mon existence.

Quant à mes principes, ils sont par nature tout l'opposé de ce que vous prétendez.

Le que je vénère à genoux: c'est la patrie, d'abord, la terre sainte et mille fois bénie où les aïeux dorment; où les enfants voient le jour; la patrie à laquelle nous devons les forces vives de notre être tout entier; et qui, en retour, par ses lois et ses institutions, nous protège, et garantit les conquêtes de notre volonté ou de notre intelligence.

Ensuite, la famille, les enfants qui naissent de nous, et nous doivent tout, en attendant qu'à leur tour, ils soignent notre vieillesse et nous ferment les yeux.

Quant à la religion, je la considère comme la suprême des consolations, elle qui nous encourage que plus tard, nous retrouverons, dans un monde plus parfait que celui-ci, les êtres chers que nous avons perdus.

Et c'est de tout mon être que je plains ceux qui, de bonne foi, ont vu leur croyance et leurs espoirs s'envoler au vent du doute ou de certaines idées nouvelles.

Je que suis, donc, pas un révolutionnaire, comme vous le dites; mais bien au contraire un homme soumis et infiniment attaché aux principes de droiture et de loyauté, vixus comme tout le monde.

—Etes-vous Français? et pourquoi ne pas l'avouer?

—Je puis le dire pour enlever un nationalisme des motifs graves qui ne font rien à l'affaire, qui m'ont mené devant vous, et dont je ne soupçonne pas du reste le premier mot, ayant conscience de ma dette et de mon droit.

Mais que peut faire ma qualité de Français à mes principes?

—Etes-vous l'homme n'est pas le même dans tous les pays?

—Etes-vous à la fois un homme d'industrie et un homme de citoyen et de l'homme?

—Est-ce que j'ai fait loyalement, honnêtement depuis que je suis au monde.

—Informez-vous à New-York où j'ai vécu quarante ans, et si cependant on n'en dit pas de bien, on vous dira: "La lettre pour la vie", ou vous dira: "L'ingénieur John Gomer a jamais passé pour un révolutionnaire, ou pour un homme à la conscience facile."

—Je m'informai, répondit le juge ébahi.

—Maintenant voulez-vous me dire de quel je suis le fabricant?

—De vous être introduit chez le duc de Grand-Croix-Château, et d'avoir insisté pour qu'il vous donnât des capitaux que vous eussiez nécessaires à la création de votre immense usine.

—Moi, mais je ne lui en ai pas ouvert la bouche.

—Vous aviez cependant dit: elle chez lui?

—Certainement. Pourquoi donc le cacherais-je?

—C'est entendu. Quel était alors le but de votre visite?

—J'avais certains intérêts très graves à régler avec M. de Grand-Croix. —Des intérêts? Le duc attente ne pas vous connaître, et ne pouvait jamais en avoir l'heure où vous vous êtes introduit chez lui.

placations franches et sincères, plaideraient en votre faveur, autant un système de mystère et d'obscurité indisposerait vos juges contre vous.

—Où je réfléchirai, monsieur le juge, dit-il, très grave, vous pouvez en être sûr.

Au bout de quelques secondes il reprit:

—A la fin de ma soi-disant scène avec M. de Grand-Croix, que s'est-il donc passé? Pouvez-vous me l'apprendre?

—Oui, mais seulement après que vous m'aurez raconté vous-même la chose à votre point de vue.

—Volontiers, comme je vous le disais, il y a quelques minutes, j'avais avec M. de Grand-Croix de très graves intérêts à régler, des intérêts majeurs.

—Et moi, je vous demande de nouveau, lesquels?

—Il n'est impossible de vous le dire. Mais, ils n'ont subsisté pas moins, je vous en donne ma parole d'honnête homme.

(A Continuer.)

A LOUISEVILLE

Etablissement d'une fabrique de vin et de cidre

(Spéciale à "La Patrie")

Louiseville, 16. — Les délégués des différentes paroisses du comté n'ont pas voulu accéder à la compagnie d'exploitation de Trois-Rivières le subsidie que cette dernière demandait pour son exposition régionale. On a préféré garder en argent pour l'exploitation de notre comté, cet automne.

Le conseil de ville a décidé d'acheter 20 arpents de terre dans la paroisse pour l'établissement d'une fabrique de vin et de cidre. On y plantera les vignes et les pommiers nécessaires à cette exploitation. Le plus le conseil se propose d'acheter un emplacement dans la ville où la compagnie établit ses bureaux. Il accordera enfin 10 pour cent sur les gages payés aux ouvriers.

La ville sera bientôt appelée à voter sur ce bon.

Les courses qui devaient avoir lieu hier, sont remises au 4 et 5 juillet prochain.

On dit que des fièvres d'une nature épidémique causent beaucoup de mortalité à St-Ursule.

On va demander au conseil de ville de faire observer le règlement empêchant les courses de chevaux dans nos rues.

La neuve de St-Antoine de Padoue a été suivie par un grand nombre de fidèles. A la messe, la clôture, l'orgue, la musique de Louiseville a joué des morceaux appropriés et d'un grand effet.

Les travaux à la splendide résidence que se fait construire le Dr Hamelin avancent rapidement.

LA COUR SUPREME

Jugements rendus dans plusieurs causes en appel

Ottawa, 15. — La Cour Suprême a rendu ses jugements dans plusieurs causes qui avaient été prises en délibéré. Le juge en chef, Sir Henry Strong, présidait. Les juges Taschereau, Gwynne, Sedgewick et King, étaient présents. Le juge Gwynne avait remis son jugement par écrit.

Sur la question d'arbitrage au sujet du fonds des terres des écoles communes, les appels des provinces de Québec et d'Ontario, ont été tous deux renvoyés avec dépens.

Dans la cause d'Heiminek vs Edmond, l'appel est rejeté avec dépens, ainsi que dans les causes de Mulhens vs Archibald et de Wallace vs Lee.

L'appel est renvoyé avec dépens, dans les causes de Gies vs Dieck, de Droschel vs "Auer, Incandescent Light Company", de Warrington vs Westmont, de Bulmer vs Westmont, de Bulmer vs Warrington et de Westmont, et de Alley vs "Canada Life Insurance Company".

Dans la cause d'Heiminek vs Edmond, l'appel est rejeté avec dépens; le juge Taschereau, dissident.

Gauthier vs Jeannotte: appel rejeté avec dépens; le juge en chef dissident.

Boulton vs Boulton: appel rejeté avec dépens.

La compagnie du Grand Tronc vs Coupland: appel maintenu avec dépens, le jugement de la cour supérieure étant rétabli; les juges Taschereau et Gwynne dissidents.

La compagnie du Grand Tronc vs Anderson: appel maintenu avec dépens; les juges Taschereau et King dissidents.

Les deux appels de la "Consolidated Electric Railway Company", contre l'Atlantic Trust Company, et contre Pratt, sont renvoyés avec dépens, ainsi que l'appel de Smith vs la compagnie de chemin de fer de St-Jean et celui de la "British & Foreign Insurance Company" vs Rudolph.

Murray et Jenkins: appel maintenu avec dépens, et le jugement du juge Henry au procès, rétabli.

Jordan vs "Providence Institution": appel renvoyé avec dépens.

La cour a ajourné "sine die".

A ST-JEAN TERRENEUVE

St-Jean, N.B., 15. — Le capitaine E. A. Smith, adjoint du team Bissley, et Madame Smith, sont partis hier pour l'Angleterre.

L'échevin Waring a donné avis qu'il proposera au conseil de ville, une loi tendant à expier la propriété, les privilèges et les franchises de la compagnie de tramways de St-Jean, pour les transporter sous le contrôle de la cité, dans l'intérêt des contribuables. Il est peu probable que cette proposition soit adoptée cette année, quoique le sentiment populaire soit en sa faveur.

La cour a ajourné "sine die".

Maladie de la Peau

CELERY KING

Pour le soin de la peau, de la tête, du visage, du cuir chevelu, de la gorge, du nez, des yeux, des oreilles, des dents, des lèvres, des joues, des mentons, des poitrines, des bras, des mains, des pieds, des orteils, des ongles, des cheveux, des barbes, des sourcils, des cils, des paupières, des lèvres, des mentons, des poitrines, des bras, des mains, des pieds, des orteils, des ongles, des cheveux, des barbes, des sourcils, des cils, des paupières.

LA FANFARE DE LA POLICE

Il y a bisbille dans les rangs

ON DEMANDE LA TETE DU DIRECTEUR ACTUEL

M. Edmond Hardy pourrait bien lui succéder

ENCORE LE KIOSQUE DE LA RUE SHERBROOKE

Un petit incident comique

La Commission de la Police a siégé, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Marsolais. Étaient présents, les échevins Ames, Clearlake, Roy, Jacques, Laroche et Kinsella.

L'échevin Jacques attire l'attention de la Commission, sur le fait que les numéros des colporteurs sont trop petits et qu'ils ne sont pas assez visibles.

Il demande que des numéros soient donnés dans le genre de ceux des charretiers ou des marchands de charbon. La Commission décide d'en faire faire 200 et de les donner, sans charges, aux colporteurs, vu que ceux-ci ont déjà payé au commencement de l'année.

M. G. G. Foster, avocat, vient de la part des propriétaires et locataires des rues Sherbrooke et Manne, se plaindre d'une station de voitures qui se trouve à l'intersection de ces deux rues.

Il demande que cette station soit transportée au coin nord-ouest de la rue Manne. Il dit qu'actuellement, c'est une disgrâce pour la ville. La requête présentée est signée par tous les résidents influents.

Les résidents demandent que la station soit autorisée à un endroit vacant qui se trouve en face.

D'un autre côté, M. J. A. Oulmet, avocat, vient au nom des charretiers, demander que la station reste là où elle est. La transporter, ne remédierait à rien, vu que les nouveaux intéressés se plaindraient comme les intéressés actuels.

Au cours de la discussion qui suivit, on s'aperçut que d'après les règlements de la ville, cette station doit être située "à l'est" de la rue Sherbrooke entre les rues Manne et Bleury, pour huit voitures seulement, la tête des chevaux devant être tournée vers la rue Bleury.

Sur l'opposition du chef de Police, que la Commission avait le droit de changer elle-même le règlement, sans s'adresser au Conseil, il fut résolu sur proposition de l'échevin Ames, de renvoyer la question en question par la suivante:

"Au coin nord-est de la rue Manne, au-dessus de la rue Sherbrooke, l'échevin Ames présente une requête signée par tous les propriétaires et résidents du Square St-Louis, demandant que le surintendant mette un gardien spécial à cet endroit, afin que les scènes de désordre qui y ont lieu quelquefois, ne se renouvellent plus."

Le surintendant dit que le personnel n'est pas assez considérable.

Cependant, les hommes font pour le mieux. Nous n'avons pas d'argent pour nommer des constables spéciaux pour nos pères. Le président ayant assuré M. Gagnon, que la requête serait considérée avec de bonnes dispositions, la question en est restée là, pour le moment.

M. J. McArthur écrit. A la commission demandant le service de la fanfare de la Police pour le départ de Montréal des délégués pour l'Irlande, à l'occasion du centenaire "1987".

L'échevin Ames se déclare opposé. A cela, le délégué pour la fanfare de la police, demande que dans les rangs de l'armée reconnus officiellement, disons la St-Jean-Baptiste et la St-Patrice, sans l'autorisation du comité, la raison qu'il apporte, c'est que si, à tout propos, la fanfare de la cité allait se faire entendre, elle perdrait son caractère de gain légitime des autres corps de musique de la cité.

L'échevin Jacques se déclare en faveur de la requête.

Après une longue discussion, sur motion de l'échevin Laroche il est décidé de laisser la question entre les mains du président qui, lui, verra dans quelles circonstances la fanfare doit sortir ou non.

A ce propos le président fait remarquer que depuis quelque temps on se plaint du chef actuel du corps de musique, M. Henri Cordeur; les membres du corps ne sont pas satisfaits et désirent un changement.

M. Cordeur, dit le président, est un simple constable et n'a pas sur les hommes l'autorité qu'il convient. Il faudrait un bon homme pour contrôler, c'est ce que ne veut pas faire le chef actuel.

Le président suggère le nom de M. Edmond Hardy. Celui-ci a déjà déclaré qu'il accepterait la direction de la fanfare.

D'un autre côté, l'échevin Roy suggère le nom du constable Jules Dutoit, qui dirige avec beaucoup de talent, paraît-il, le fanfare du Sault au Récollet.

L'échevin Ames écrit que le choix du chef devrait être laissé aux membres de la fanfare eux-mêmes et à la commission ratifierait ce choix.

Après une longue discussion sur ce sujet la question est remise à la prochaine séance.

Sur la demande de la commission des finances de préparer les comptes d'arrangements du département, les échevins Marsolais, Ames et Laroche sont nommés en sous-comité pour voir et faire rapport.

L'échevin Laroche fait tout son possible pour que les services de la musique de la Police soient acquis à la paroisse St-Jean, le jour de la St-Jean-Baptiste. Mais la commission décide, après quelque discussion, de laisser la fanfare à la disposition de la société St-Jean-Baptiste et non à une section spéciale. La société décidera elle-même ce qu'elle devra faire.

Il se passa un incident assez comique quand le surintendant demanda que la commission fit rapport à la commission des finances, lui demandant d'acheter un livre pour y inscrire la paie du département.

On ne peut être plus "sharp", dit l'échevin Laroche.

Pour avoir un petit morceau de papier buvard en même temps, dit l'échevin Clearlake, au milieu du rire général.

La commission décide de faire rapport en conséquence.

Sur une lettre du Conseil Central des Métiers et du Travail, protestant contre l'habitude de faire guider les chevaux des voitures de charbon par des jeunes enfants, la commission décide d'avoir l'opinion de l'avocat de la ville pour savoir si le règlement ac-

tuel qui défend l'emploi de jeunes gens moins âgés que 16 ans pour guider certaines voitures, couvre ce cas particulier.

Avant l'ajournement, l'échevin Ames propose la motion suivante qui a été adoptée:

"1. Que, dorénavant, aucun mandat ne soit signé par aucun membre du comité de police, en dehors de la réunion régulière du dit comité, c'est-à-dire dans l'intervalle entre la lecture du procès-verbal et la motion d'ajournement."

2. Que, dorénavant, le comité de la police de police soit requis de conserver, à son bureau, une copie de tous les comptes présentés contre le département; que le privilège de les examiner ne soit accordé qu'aux personnes autorisées, et qu'aucune des dites copies ne puisse être, dans aucun cas, retirée du département sans un ordre écrit du président du comité de police."

3. Que des soumissions soient demandées pour le travail photographique du département. Chaque soumissionnaire devra, après s'être rendu compte, spécifier un montant, en chiffres ronds, pour lequel il s'engage à faire tout le travail de ce genre requis par le département pour l'année courante."

4. Attendu qu'un médecin-vétérinaire est déjà au service du département, il est résolu que les services des autres médecins-vétérinaires ne seront plus requis dorénavant."

5. Qu'un arrangement soit passé avec deux marchands, l'un pour la division Est et l'autre pour la division Ouest, pour le forage des chevaux du département. A un prix fixe par tête, au mois ou à l'année."

6. Que deux médecins soient nommés, l'un pour la division Est, l'autre pour la division Ouest, à un salaire fixe, n'excédant pas \$400 par année, pour donner tous les soins qui pourraient être requis par les membres du corps de police, durant leur emploi par la ville."

NOUVELLE MANUFACTURE

Le public apprendra avec plaisir que M. Jos. Tassé vient d'ouvrir une manufacture de cigares, en société avec M. Clavis St-Louis. Le nouvel établissement est au No 29 rue St-Pierre.

M. Tassé s'est mis activement à l'œuvre et ne mettra sur le marché que des marques nouvelles de cigares. MM. Tassé et St-Louis ne comptent que des amis qui leur souhaitent tout le succès possible.

—Encore une autre fatalité, rue Poupart: la description des lieux démontre l'insécurité d'ameublement, l'entourage, comme on peut le voir au crime. Muebles donc vos demeures pour que ces sombres lites se changent en gaieté. Voyez nos conditions, nos prix, notre assortiment de meubles et vous aurez un joli intérieur. F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Sainte-Catherine.

ÇA NE PAYE PAS

de payer la traite aux autres. Ça ne paye pas de vous la payer à vous-même. Ça vous payera d'abandonner, mais la difficulté c'est d'y réussir. Le remède végétal Dixon fera disparaître complètement tout désir de liqueurs enivrantes en une couple de jours, sans aucune abstinence de vous-même et sans que personne sache que vous prenez des remèdes. Vous épargnez votre argent, vous améliorez votre santé et vous serez plus considéré. Le remède est parfaitement inoffensif. Il est agréable au goût, stimule l'appétit, procure un sommeil paisible, fortifie les nerfs et n'empêche pas celui qui en fait usage de vaquer à ses affaires. Renseignements complets sous enveloppes cachetées. THE DIXON CURE CO., No. 40 Avenue du Parc, (près de la rue Milton), Montréal.

LA FEMME FIN DE SIECLE

Chilliothe, 16. — La compagnie de tramways électriques de cette ville, vient d'adopter une mesure qui fait se plaindre à l'aise, tous les godeurs chillothéens. La compagnie en question, a décidé d'employer à l'avenir comme conducteurs, de jolies jeunes femmes. Chacune d'elles portera sur sa casquette, un ruban ou sera inscrite en lettres d'or, le mot "conductor".

COLORISATION

La Société de Colonisation Mutuelle des Ouvriers de la Province de Québec aura son assemblée régulière mensuelle ce soir, au No. 1546 Notre-Dame.

MASKINONGE

(Spéciale à "La Patrie")

Maskinongé, 16. — MM. Téléphone Fiché et Ouellette Plante se font construire une planche et une manufacture de portes et de chaises.

Une cuillère à thé de

Abbey's Effervescent Salt

Une prise chaque matin tiendra votre sang pur et fortifiera votre système contre la maladie.

50c la boîte. Chez toutes pharmacies.

Montre et Réglage par La Colonie

GRATUITEMENT

Agent pour Montréal

G. STARKMAN, 809, rue St-Maurice

L. N. DENIS

Peintre-Decorateur

Peintures à Bon Marché

313 Rue St-Laurent.

Vie Nouvelle



Pour vous, mon ami, jeune ou vieux, si vous souffrez des résultats des folies de jeunesse, tels que: "ECOLEMENTS, PERTES DE LA NUIT IMPUISSANCE, FAIBLESSE DANS LE DOS, VARICOCELE, Etc. Prenez l'avis de mes 80 années d'expérience."

N'employez pas de Drogues

Quand vous pouvez avoir le simple remède de la nature, l'essence même de la vie—L'ELECTRICITE. LA CEINTURE ELECTRIQUE du Dr. SANDEN, pour les hommes faibles est connue dans tout l'univers. J'en suis l'inventeur. A l'aide de cette ceinture l'an dernier j'ai redonné de la vigueur à 5,000 souffrants. Un petit livre donnant toutes les explications, envoyé, esché et gratuitement sur demande. Ou bien, entrez et consultez-moi gratuitement. DR. L. SANDEN, 132 Rue St-Jacques, Montréal, Que. Heures de bureau, 9 à 6. Le Dimanche 11 à 1.

Notre Département de

Marchandises Sportives

Nous sommes à une époque où il est agréable de quitter la maison et de respirer l'air pur. Nous sommes en état de satisfaire aux demandes de toutes les personnes qui cherchent le plaisir. Jamais notre département sportif n'a été en aussi bonnes conditions pour vous satisfaire.

BICYCLES

Nous ne vendons que des bicyclettes dont l'excellence est reconnue. Le Crescent, l'Earle et la Columbia sont trois des espèces de bicyclettes que nous tenons et qui sont toujours garantes par leurs fabricants.

Etes-vous un pêcheur? Tous les amateurs de ce sport apprécieront notre assortiment. Canes à pêche, lignes, remonte-lignes, hameçons, etc. Et les prix—un hameçon double en boyau à 25 cts la douzaine—sont les plus bas.

ARTICLES DE BASE-BALL

Nous avons un assortiment complet, depuis la balle ou le "bat" de cinq cents jusqu'à dix mille de huit piastres pour "catchers." Bons et solides articles à prix raisonnables.

HAMACS

Vous devriez en avoir un pour votre maison de campagne, votre jardin ou votre veranda. Notre assortiment comprend des hamacs de tous genres, des plus simples aux plus fantasistes, de \$35 à \$75.00.

E. Cavanagh Cie, Angle des rues Notre-Dame et des Seigneurs

Ne Brulez pas vos Guenilles

Nous employons une énorme quantité pour nos moulins à papier. Vendez vos guenilles au chiffonnier le plus voisin. Nous les achetons pour les transformer en papier que nous vendons dans la suite à travers tout le Canada.

La Cie E. B. Eddy, Limitée.

Magasins moulins à Hull, Succursales et Agences à Montréal, Toronto, Québec, Hamilton, Kingston, London, Halifax, Winnipeg, Victoria, Vancouver, St-Jean de Terrebonne.

Un Plancher

Bien Peinture

Fait épargner du temps et du travail, et donne une plus belle apparence et plus de respectabilité à la maison. Les fantaisies de la mode et les goûts artistiques de nos jours demandent deux couleurs, un carré d'une couleur et une bordure d'une autre couleur. Il y a six différents couleurs dans les

PEINTURES ISLAND CITY

Elles vous donnent beaucoup de variété pour faire le choix de belles combinaisons. Ces peintures sont faites de matières convenables pour donner des couleurs très durables et permanentes. Il est facile de les appliquer d'une manière unie et uniforme, et elles deviennent très solides en six à huit heures. —En vente chez tous les marchands.

P. D. DODS & CO., fabricants

Montréal et 100 rue Bay, Toronto

I. L. Lafleur,

Importateur de Ferronneries, Peintures, Huiles, Vitres, Vernis, en Gros.

Toujours en mains—

1930 et 1932 rue Notre-Dame et 55 et 57 rue Dupré

TEMPERATURE

Puillet, élève du thermomètre de Beaumont, 14, rue Notre-Dame, 1640 et 1641.

Aujourd'hui Maximum..... 69
Minimum..... 50
Moyenne..... 59

Probabilités
Toronto, 16.—Vent léger à modéré, temps beau aujourd'hui et demain; température stationnaire ou un peu plus élevée.

AVIS—Monsieur L. P. Leblanc, 7 Whiting St., Lowell, Mass., est notre agent autorisé pour Lowell, Lawrence, Haverhill et Lynn. En cette qualité il est autorisé à collecter et à prendre des abonnements pour "LA PATRIE".

L'ADMINISTRATION.

LA BANQUE DES MARCHANDS

Le rapport annuel de cette banque est satisfaisant quoique ses bénéfices ordinaires aient diminué et qu'elle ait subi des pertes causées par les faillites de clients.

Mais ses affaires sont prudemment administrées et une diminution de bénéfices n'attaque en aucune façon son excellent crédit.

Ce qui établit que l'état actuel de la Banque des Marchands est plus que satisfaisant, c'est que son fonds de réserve, depuis 1877, a été porté de \$400,000 à \$830,000. A même ces trois millions, on a pris cette année \$400,000 pour couvrir de mauvaises créances.

La reprise générale des affaires dans tout le pays laisse augurer de meilleures opérations pour l'année qui s'ouvre et cette banque envisage l'avenir avec une extrême confiance.

DANS LE PORT

Affaires florissantes de la compagnie Richelieu

Au bureau de la compagnie du Richelieu et Ontario, M. Gillebeault, le gérant général, a dit à notre reporter que les affaires sur toute la ligne de l'est et de l'ouest sont florissantes.

M. Alexander Robertson, de son côté, n'a rien à dire de nouveau.

CANAL LACHINE
Vapeur Olive, de Perth, cargaison générale; barge Acadia, 19,353 boisseaux de bois; Corn Crib, 15,335; McArthur, 12,273; Toronto, 19,931; Eagle, 17,412; Detroit, 20,300; Hector, 28,427; barge Iowa, cargaison générale; barge Dorchester, cargaison générale.

LE DUC DE CONNAUGHT

Serait nommé gouverneur général du Canada

(Spéciale à "La Patrie")
Québec, 16.—On dit qu'un des membres les plus en vue et très liés d'amitié avec lord Salisbury, a reçu une lettre d'Angleterre lui annonçant que la position de gouverneur général sera remplie par le duc de Connaught au lord Balfour, si le duc refuse d'accepter.

GARE WINDSOR

Une jolie peinture à l'huile, ornée maintenant les murs de la grande salle d'exposition de la gare Windsor. C'est un tableau représentant les lacs Louise, Agnès et Mirou situés dans les Montagnes Rocheuses et que l'on nomme, dans les langues, à cause de leur attitude qui les fait toujours paraître cachées dans les nués.

L'INSPECTION DU POISSON

M. Joseph Blouin, inspecteur des pêcheries pour le district de Montérégie, a fait sa tournée habituelle sur les quais ce matin. Il a fait rapport que la provision de poisson était maigre et en grande partie gâtée. Il n'y avait, pour ainsi dire, de truite, que la carpe de mer, mieux connue sous le nom de carpe de tontine.

A FOND DE CALE

A 11 heures, cet après-midi, un nommé F. X. Amos, âgé de 26 ans, est tombé au fond de la cale du steamer Malbourne, actuellement au quai, via-Avia la rue Colborne, et s'est infligé des lésions internes si graves que sa vie est en danger.

Amos a été transporté à l'hôpital Général.

CES DEUX MENDIANTS

Le Père Chamy dit qu'ils sont de véritables prêtres

D'après le Père Chamy, que notre reporter a rencontré ce matin, les deux Syriens arrêtés par les détectives, alors qu'ils quittaient la rue St-Jacques, en costumes religieux, seraient de véritables prêtres, portant des ornements de cardinaux. Le Père Chamy a plaidé leur cause devant le recorder de Montérégie. Les deux religieux attendent l'arrivée de M. Bruchési, pour lui demander la permission de quitter.

HARDIS CAMBRIOLEURS

Ils font une rozzia au magasin de MM. Lanthier & Cie.

De hardis cambrioleurs se sont introduits ces jours derniers, dans le magasin de MM. Lanthier & Cie, de la rue Montcalm. Ils ont opéré leur entrée en enfonçant la porte de derrière. Les voleurs se sont tout de suite dirigés vers le tiroir à argent, mais malheureusement pour eux, M. Lanthier n'avait vidé avant de partir, le soir. Les cambrioleurs se sont conspués en faisant main basse sur plusieurs objets de valeur. Jusqu'à présent, les propriétaires de l'établissement ont constaté la disparition d'une centaine de dollars, en marchandises. Le bureau des détectives a été averti.

Les grands achats de meubles nous mettent dans la position de vendre aux marchands à vil prix. Nous avons à offrir de cet immense commerce chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

ROSE L'ESPERANCE

Elle devra subir son procès en cour d'assises

EDMOND COTE CONdamNE A 5 ANS D'INCARCERATION

Il s'avoue coupable de tous les vols récents commis dans le district de Joliette

(Spéciale à "La Patrie")

Joliette, 16.—M. Charles Dorion, de Sorel, magistrat spécialement nommé pour les districts de Richelieu et de Joliette, était en notre ville vendredi dernier, ayant été demandé par M. l'avocat Guibault pour le cas de Rose L'Esperance. A l'ouverture de la cour M. E. O. Dugas, avocat, sous-haïta au nom du barreau de la ville de Joliette et des justiciables du district la plus cordiale bienvenue au nouveau magistrat, puis il le félicita et le complimenta adroitement sur la confiance que le Ministère de la Justice avait mise en lui en le nommant pour presider, par ses débats judiciaires, au district de Joliette. Après une courte réponse remplie de bons sentiments, de la part de M. Dorion, la cause de Rose L'Esperance, dont "La Patrie" a rapporté les détails, a été appelée. M. Dugas, qui représentait le procureur général dans cette cause s'est opposé à ce que le président du tribunal prit connaissance des faits de cette affaire, déclarant de reconnaître sans les circonstances la juridiction du magistrat. M. Dugas appuya son raisonnement en disant que la preuve n'ayant été faite par le juge de paix, M. Boulet, à subir son procès aux prochaines assises criminelles s'était conformée à cette sentence, avait opté pour un procès par jury, avait obtenu un acquiescement pour s'acquiescer d'être acquittée, et qu'elle avait pu le droit d'acquiescement de demander au présent magistrat un procès expéditif.

M. Guibault combattit vivement les prétentions de M. Dugas et finalement le magistrat déclina en faveur de M. Dugas.

Edmond Côté, qui était inculpé, à la prison de Joliette pour le vol commis avec effraction chez M. Tranchemontagne, s'est présenté ensuite devant le magistrat Dorion. On se rappelle que Côté avait plaidé coupable devant le juge Letellier sur l'offense qui lui était reprochée. Devant le magistrat, Côté a encore confessé sa faute, et s'est avoué coupable d'avoir commis la répétition de la même faute. M. Dorion, suite d'une condamnation de cinq ans au pénitencier de St-Vincent de Paul. Côté s'est entendant condamner à verser d'abondantes larmes. Il ne s'est pas récrié, il a avoué à son gendarme que le magistrat avait bien eu de la clémence en le condamnant si peu pour une offense de cette gravité.

Côté a quitté Joliette lundi matin en compagnie de M. le député Shérif La Vallée qui l'a conduit au pénitencier. Côté avait de partir a demandé comme une faveur de n'être pas enchaîné, disant qu'il comptait nombreux de connaissances à Joliette et le fait de se voir devant eux pieds et poings liés, le mettrait dans une position gênante.

M. Lavallée a cru bon de ne point satisfaire l'orgueil de Côté et il lui a mis les menottes, comme c'était son devoir. Côté avait de quitter la prison a fait ce que je pourrais appeler une "donation extorquée". Ainsi il a donné son revolver au gendarme Turcotte, a chargé le dossier de remette à son père, \$3.45, a demandé de remette à M. Tranchemontagne \$11.15, en même temps un tronc dont il s'était emparé après avoir fait sauter le coffre-fort de ce dernier. Côté a dit à M. Lavallée qu'il allait se conduire au pénitencier d'une manière exemplaire, espérant par là avoir une diminution de peine. Ce faisant, il a donné un ultimatum. Agé de 51 ans, au teint pâle, à la démarche légère, il a un certain air souffrant qui lui attire de prime abord la sympathie. Il est atteint d'une maladie de cœur, Côté a passé 24 ans de sa vie au pénitencier et a purgé des condamnations pour 27 années. Son premier vol date de 1874 environ, alors qu'il était à la suite à St-Paul, A. M. M. Lavallée, notaire, lui a expliqué la circonstance de toutes les lettres extorquées et vols au montant de plus de \$8,000. Il se fit arrêter quelques mois plus tard, dans une taverne à Montérégie. Conduit à Joliette il a été condamné pour cinq ans.

Après avoir purgé cette sentence, Côté, reprenant son métier de cambrioleur et s'étant associé avec quelques voleurs de son espèce, avançant chez M. Dorion, l'hôte de la Longue-Pointe, un coffre de métal. Le transport sur la glace après l'avoir soulagé de ce qu'il contenait. Côté, pour ce méfait, passa 7 années au pénitencier. En 1902, Côté se rend à l'Assemblée, enfonça la porte, y déroba de l'argent et des valeurs pour une somme de cent dollars, et s'enfuit à Drummondville.

La encore il pénétra dans une banque et au moyen de la dynamite il fit sauter la voûte. Le bruit de la détonation est entendu par un gendarme de nuit. Côté poursuivi s'enfuit à toute vitesse à travers champs. Un décharge en pleine eau, lui fit le coup de blesse à la main droite et lui enleva presque complètement deux doigts. Arrêté, il est encore conduit au pénitencier d'où il est sorti l'automne dernier pour se voir condamner à passer trois mois à la prison de Joliette. Ces cinq années que Côté passera encore au pénitencier seront-elles la dernière étape de la vie presque légendaire de ce voleur de grand chemin? Espérons-le pour lui!

Côté s'est avoué coupable des vols commis récemment chez M. Charles Robillard, de Lanoraie, et dans les parades environnantes.

LA ST-JEAN-BAPTISTE A PIERRE-VILLE

(Dépêche spéciale.)

Pierreville, 16.—On se prépare avec enthousiasme à la célébration de la St-Jean-Baptiste, le vingt-trois juin. Il se fait de grands préparatifs. Bon nombre d'orateurs doivent se faire entendre. Nous aurons une réjouissance qui fera honneur à notre village.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

C'est la qualité dans les meubles que nous recherchons. Voici l'important—les prix et conditions sont à la portée de tous chez F. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

TIRE DE SON SOMMEIL

Par une chute de 35 pieds

UN ACCIDENT ETRANGE

Omer Roy, un jeune homme qui pensionnait depuis deux mois au No. 73, avenue de la Ville, a été victime d'un étrange accident, la nuit dernière.

Hier, il avait passé la soirée chez ses parents et était rentré chez lui vers minuit. Il se rendait aussitôt dans sa chambre, qu'il occupait seul, au troisième étage.

Une heure plus tard, les habitants de la maison furent réveillés en sursaut par les gongs qui sonnaient violemment à la porte. On courut ouvrir, et on trouva des voisins qui venaient annoncer que le jeune Roy venait d'être trouvé blessé sur le trottoir.

Au même moment, le frère de Roy, qui occupait aussi une chambre dans la maison, s'apercevait que le jeune homme était disparu et constatait qu'il était tombé de la fenêtre dans la rue, d'une hauteur d'environ 35 pieds.

On s'empressa au secours du jeune homme que l'on transporta dans la maison. Roy avait conservé l'usage de ses sens, mais étourdi par la terrible chute qu'il avait faite, et blessé d'ailleurs gravement, il n'a pu expliquer comment l'accident s'est produit.

On a supposé qu'il s'était assis sur l'alcôve de la fenêtre, pour respirer l'air frais de la nuit, et que, s'étant endormi imprudemment, il était tombé pendant son sommeil.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Général où l'on a constaté qu'il avait les os du bras droit et des contusions graves à la figure. Les médecins espèrent néanmoins qu'il se rétablira.

Roy est âgé de 21 ans. Il est employé aux ateliers du Pacifique, avenue Desolomière.

PRECOCE VOLEUR

Ingratitude d'un enfant de treize ans

Il vole son bienfaiteur

Lundi dernier, un bambin de treize ans, venait frapper à la porte de la maison de pension "Stillwell", rue St-Jacques, et demandait l'aumône d'un repas. Le propriétaire, M. A. T. Chagnon, officier sénior, au Drill Shed de Montréal, lundi prochain, de 8 heures à 10 heures p.m., pendant huit jours tous les soirs, pour recevoir les certificats pour la médaille de 1870.

George Paris, ce nègre employé au Grand Tronc et à la femme a été blessée l'autre jour par la machine Wallace, est arrivé en ville cet après-midi, à 2 heures.

CAFÉ OXFORD

RUE UNIVERSITE.

Repas servis à la carte jusqu'à minuit.

EN FRANCE

Paris, 16.—Le président Faure est en consultation avec les chefs politiques. On dit qu'il remettra à demain le choix d'un premier ministre.

PERSONNEL

M. Rémi Tremblay est à Montréal.

M. Frank Fether, surintendant de l'immigration, est à l'hôtel Windsor.

M. D. Morton, régisseur du Théâtre Français et sa femme, sont partis pour Toronto et autres villes de l'ouest. Ils reviendront pour la réouverture de la prochaine saison.

M. W. Gaudin, un comédien du Théâtre Français en 1896-97, est en ville pour quelques jours.

Notre manière, c'est de faire les choses en famille, dans nos ateliers de meubles, nous participons avec nous aux bénéfices. E. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

UN CANADIEN FRANCAIS

Tue dans un écarquillage à Guantanamo

(Dépêche spéciale.)

Washington, 16.—On dit qu'un canadien français du nom de Lefebvre a été tué à Guantanamo. Ce Lefebvre était parti d'un régiment de la Virginie.

On croit qu'il venait de Montréal.

BULLETIN DE GUERRE

Mardi matin les Américains campés à Guantanamo ont attaqué les guérillas avec l'aide des insurgés cubains et ont remporté la victoire.

Cinquante Espagnols auraient été tués et dix-huit faits prisonniers.

De l'autre côté il n'y aurait eu que deux Cubains de tués.

Les Cubains se proposent d'attaquer à la machette le camp de McCalla.

Les Américains disent avoir détruit un fort, près de Santiago, à l'aide de bombes à la dynamite et autres.

Selon une dépêche de Madrid le ministre des affaires étrangères d'Espagne a donné à MM. De Carranza et Du Bosc l'ordre de quitter le Canada.

Hier les Américains ont bombardé et détruit le fort de Calmanera.

L'escadre de réserve espagnole est encore à Cadix.

La reine-régente d'Espagne en danger

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspirés, et plusieurs autres journaux expriment l'espoir que quelque concession permanente, telle que celle d'un port, sera la conséquence de la présence de l'escadre allemande aux Philippines. Ce serait une erreur d'attacher à cette affaire plus d'importance."

DEUX AUTRES FORCATS

L'un condamné à 15 ans et l'autre à 16

Les voleurs du yacht du gouvernement

(Dépêche spéciale.)

Québec, 16.—Elzéar Lessard a été condamné par le juge Chauveau ce matin à quinze ans de pénitencier et son compagnon de brigandage, Achille Bélanger, à dix ans, formant 16 années de bague avec les 6 années auxquelles l'a condamné le magistrat du District de Rimouski, pour le vol du yacht du gouvernement au Rio.

Lessard a 27 ans. Il aura donc quarante-deux ans lorsqu'il aura purgé sa sentence.

Bélanger aura quarante et un ans lorsqu'il aura terminé ses seize années de réclusion. Il est âgé de 25 ans.

LES VIANDES PLUS CHER

Il faut se préparer, dit-on, à payer les viandes plus cher. On déclare que les animaux de boucherie sont de plus en plus rares. C'est à peine si aux abattoirs de l'est on reçoit plus de 200 têtes de bœuf le lundi et le jeudi.

Ce matin, aux abattoirs, le prix du bœuf variant de première qualité se vendait 5 et la livre, c'est-à-dire à peu près \$0.25 par cent livres.

En face de cette rareté des animaux de boucherie, les bouchers se verront forcés d'augmenter le prix des viandes. Plusieurs bouchers ont commencé même à hausser les prix de deux à cinq cents.

Il y a huit ou dix ans que les animaux de boucherie n'ont été aussi rares et que le prix de la viande n'a été aussi élevé.

VETERANS DE 1870

Tous les officiers, sous-officiers et soldats de 1870, du 65^e Bataillon, sont priés de se présenter au camp A. T. Chagnon, officier sénior, au Drill Shed de Montréal, lundi prochain, de 8 heures à 10 heures p.m., pendant huit jours tous les soirs, pour recevoir les certificats pour la médaille de 1870.

LE MARI DE LA VICTIME

George Paris, ce nègre employé au Grand Tronc et à la femme a été blessée l'autre jour par la machine Wallace, est arrivé en ville cet après-midi, à 2 heures.

CAFÉ OXFORD

RUE UNIVERSITE.

Repas servis à la carte jusqu'à minuit.

EN FRANCE

Paris, 16.—Le président Faure est en consultation avec les chefs politiques. On dit qu'il remettra à demain le choix d'un premier ministre.

PERSONNEL

M. Rémi Tremblay est à Montréal.

M. Frank Fether, surintendant de l'immigration, est à l'hôtel Windsor.

M. D. Morton, régisseur du Théâtre Français et sa femme, sont partis pour Toronto et autres villes de l'ouest. Ils reviendront pour la réouverture de la prochaine saison.

M. W. Gaudin, un comédien du Théâtre Français en 1896-97, est en ville pour quelques jours.

Notre manière, c'est de faire les choses en famille, dans nos ateliers de meubles, nous participons avec nous aux bénéfices. E. Lapointe, le marchand populaire, 1551 Ste-Catherine.

UN CANADIEN FRANCAIS

Tue dans un écarquillage à Guantanamo

(Dépêche spéciale.)

Washington, 16.—On dit qu'un canadien français du nom de Lefebvre a été tué à Guantanamo. Ce Lefebvre était parti d'un régiment de la Virginie.

On croit qu'il venait de Montréal.

BULLETIN DE GUERRE

Mardi matin les Américains campés à Guantanamo ont attaqué les guérillas avec l'aide des insurgés cubains et ont remporté la victoire.

Cinquante Espagnols auraient été tués et dix-huit faits prisonniers.

De l'autre côté il n'y aurait eu que deux Cubains de tués.

Les Cubains se proposent d'attaquer à la machette le camp de McCalla.

Les Américains disent avoir détruit un fort, près de Santiago, à l'aide de bombes à la dynamite et autres.

Selon une dépêche de Madrid le ministre des affaires étrangères d'Espagne a donné à MM. De Carranza et Du Bosc l'ordre de quitter le Canada.

Hier les Américains ont bombardé et détruit le fort de Calmanera.

L'escadre de réserve espagnole est encore à Cadix.

La reine-régente d'Espagne en danger

Le correspondant du "Times" à Paris dit: "La correspondance politique maritime, qui publie souvent des articles inspir